

**ASSEMBLÉE NATIONALE**1er avril 2021

---

FIN DE VIE - (N° 4042)

Commission	
Gouvernement	

Tombé

**AMENDEMENT**

N ° 65

présenté par  
Mme Ménard  
-----**ARTICLE PREMIER**

À l'alinéa 2, supprimer les mots :

« ou qu'elle juge insupportable ».

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Amendement de repli.

Cette notion est empreinte d'une subjectivité qu'il sera difficile d'encadrer. Il convient donc de la supprimer.